

Le 26 septembre 2017

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement
technique d'Hébertville-Station

6212-03-131

Cabinet du ministre
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et
de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet de modification du décret du tonnage annuel et demande d'agrandissement du
L.E.T. d'Hébertville-Station par la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean**

Madame,
Monsieur,

En référence à la lettre que je vous ai fait parvenir et dont j'ai reçu l'accusé de réception le 20 juillet, je me permets de vous faire suivre à nouveau ma demande.

Voici la situation actuelle :

La Régie des matières résiduelles (RMR) du Lac-Saint-Jean opère un site d'enfouissement à Hébertville-Station depuis près de deux ans. Le certificat d'autorisation qu'elle détient permet de recevoir un maximum de 70 ,000 tonnes annuellement comme il avait été demandé et présenté lors des audiences du BAPE.

Ce site a été initialement conçu pour traiter les matières résiduelles des 36 municipalités du Lac-Saint-Jean ainsi que de la communauté de Mashteuiastsh. Lors des audiences publiques du BAPE, il n'a nullement été question de recevoir les matières résiduelles d'autres régions, entre autres celle du Saguenay.

Une entente entre la RMR, la MRC du Fjord-du-Saguenay et Ville de Saguenay fut conclue le 25 novembre 2015 afin que le L.E.T. d'Hébertville-Station reçoive les matières résiduelles de 14 municipalités supplémentaires du Saguenay dès le 1^{er} décembre 2017, ce qui augmentera le tonnage de 50 000 à 160 000 tonnes annuellement.

La présente requête a pour objectif de vous demander deux choses :

- 1- Le refus de la demande de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean de modifier son certificat d'autorisation de 70 000 tonnes à 200 000 tonnes annuellement pour les raisons suivantes :
 - a. Les PGMR des municipalités signataires de l'entente ne sont pas encore acceptés par Recyc-Quebec, donc loin d'être mis en place et ils ne sont pas du tout harmonisés.
 - b. La gestion des matières résiduelles de Ville de Saguenay n'est pas effectuée comme celle du Lac-Saint-Jean.

- c. Le tonnage supplémentaire aura un impact majeur sur la durée de vie du site d'Hébertville-Station sans la mise en place d'un PGMR adopté et réalisé avec l'interdiction des putrescibles, papier, carton et plastique, etc.
- 2- La tenue d'audiences de consultation publique sur le projet d'agrandissement du L.E.T. d'Hébertville-Station pour les raisons suivantes :
- a. Lors des rencontres d'information tenues les 10 et 12 mai 2017, la RMR n'a pas pu nous identifier clairement sur les six zones présentées, laquelle sera choisie pour l'agrandissement du site actuel.
 - b. Des études d'impacts doivent-être demandées et présentées à l'ensemble des citoyens afin de connaître les effets sur la faune et la flore.
 - c. Des études d'impacts doivent-être demandées et présentées à l'ensemble des citoyens afin de connaître les effets de l'augmentation du nombre de transport dans le secteur.

En conclusion, je vous confirme que je ne me suis jamais opposé au site d'enfouissement actuellement situé tout près de chez moi, c'est-à-dire dans le rang 8 Sud de Saint-Bruno au Lac-Saint-Jean et que je ne veux pas m'y opposer. Toutefois, je considère qu'il est très important d'avoir toutes les réponses à nos questions et qu'il faut tout mettre en place afin de réduire notre enfouissement dans ce site afin qu'il ait une durée de vie beaucoup plus longue que prévue. Je veux m'assurer que mes petits-enfants n'aient pas à se demander qui sera le prochain citoyen à débattre du phénomène « Pas dans ma cour ».

Je vous joins deux articles du journal Le Quotidien afin de vous aider à comprendre ma démarche.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



Richard Thériault
Citoyen responsable et engagé

p. j.

c. c. M. Alexandre Cloutier, député du Lac-Saint-Jean